



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Beschaffungskonferenz des Bundes  
Conférence des achats de la Confédération  
Conferenza degli acquisti della Confederazione

# **Rapport d'activité Conférence des achats de la Confédération 2024**

Berne, juin 2025

## Table des matières

1	Aperçu .....	3
2	La CA : composition et tâches .....	3
3	Activités de la CA en 2024 .....	4
4	Activités du comité directeur de la CA en 2024 .....	5
5	Activités des groupes de travail et des groupes techniques .....	5
5.1	Groupe technique Durabilité des marchés publics .....	5
5.2	Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération .....	6
5.3	Groupe de travail Révision de l'Org-OMP .....	6
5.4	Groupe de travail Révision des directives de l'OFCL concernant le controlling des achats .....	6
5.5	Groupe de travail CG pour l'informatique en nuage, les SaaS et les services informatiques apparentés .....	7
6	Thèmes et projets .....	7
6.1	Mise en œuvre du droit révisé des marchés publics .....	7
6.2	Ateliers avec les services d'achat centraux et les SCI .....	9
6.3	Dialogues sectoriels .....	9
6.4	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables .....	9
6.5	Conférence sur les marchés publics durables .....	10
6.6	Listes des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs .....	10
6.7	Liste des soumissionnaires et des sous-traitants sanctionnés .....	10
6.8	Recommandations de la CA et de la KBOB relatives à la mise en œuvre du critère d'adjudication « sécurité et fiabilité des chaînes d'approvisionnement » .....	11
6.9	Rapport établi en exécution du postulat Romano 22.3658 .....	11
6.10	Outils relatifs à la sécurité de l'information dans les marchés publics .....	11
6.11	Mise en œuvre de la LCI .....	11
6.12	simap.ch / KISSImap.ch .....	11
6.13	Formation et perfectionnement .....	12
6.14	Prévention de la corruption .....	13
6.15	Collaboration avec la KBOB .....	13
6.16	Participation à la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CCMC) .....	14
7	Perspectives .....	14
	<b>Annexe 1 : Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2023 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC) .....</b>	<b>15</b>
	<b>Annexe 2 : Liste des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs passés par l'administration fédérale centrale en 2023 .....</b>	<b>15</b>

## 1 Aperçu

Le présent rapport rend compte des activités de la Conférence des achats de la Confédération (CA) pour l'année 2024. Depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la législation sur les marchés publics entièrement révisée, la CA a poursuivi, durant l'année sous revue, la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions (« Stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics 2021–2030 »), adoptée au mois d'octobre 2020. En outre, elle a terminé la révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP).

## 2 La CA : composition et tâches

En tant que conférence officielle, la CA est l'organe administratif et stratégique de l'administration fédérale pour les *acquisitions de biens et de services*.

Elle remplit en particulier les **tâches** suivantes :

- elle se prononce sur des questions fondamentales liées à la politique et à la stratégie des achats, et peut émettre des recommandations ou des directives à cet égard ;
- elle encourage et suit le développement de la législation sur les marchés publics de la Confédération ainsi que son harmonisation à l'échelle nationale ;
- elle fonde son action sur les principes du développement durable et crée des instruments et des conditions générales favorisant ce développement dans le cadre des procédures d'achat de la Confédération ;
- elle coordonne, soutient et favorise les marchés publics électroniques de la Confédération (e-procurement), en exploitant notamment la plateforme Internet simap. Elle offre aux pouvoirs publics et aux soumissionnaires un cadre moderne et flexible ;
- elle œuvre à la prévention de la corruption dans le domaine des marchés publics de la Confédération ;
- elle propose une offre adaptée de formation et de perfectionnement dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

La **CA** se compose du président (le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL), des représentants des trois principaux services d'achat centraux de la Confédération – à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFCL –, du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat général du DFAE (SG-DFAE). La Poste suisse SA, les CFF SA, le domaine des EPF et le secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO) y participent en tant qu'observateurs. La CA peut accueillir des invités permanents. Actuellement, il s'agit de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), qui représente les organisations cantonales et communales, ainsi que d'un représentant de la Suisse italienne.

La CA dispose d'un **comité directeur**, composé du président de la CA et des

directeurs d'armasuisse et de l'OFROU.

Chargés d'aborder des thèmes spécifiques, les **groupes de travail et les groupes techniques**<sup>1</sup> suivants sont intervenus au cours de l'année sous revue :

- groupe technique Durabilité des marchés publics ;
- groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération ;
- groupe de travail Révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP<sup>2</sup>) ;
- groupe de travail CG pour l'informatique en nuage, les SaaS et les services informatiques apparentés.

Le **secrétariat de la CA** soutient la conférence en préparant les dossiers à traiter. Responsable de l'élaboration des bases légales pour les marchés publics de la Confédération, il répond aux interventions parlementaires, donne son avis sur différents thèmes, assure la coordination des questions politiques et stratégiques entre les divers acteurs et suit les développements dans le domaine des marchés publics. En outre, il assume la direction des groupes de travail et des groupes techniques ou y participe, et assure la promotion de l'image de la CA à l'extérieur. Enfin, il dirige le centre de compétence de la Confédération pour simap et coordonne la perception des redevances de droits d'auteur de l'administration fédérale. La présidence de la CA et la direction de son secrétariat sont assurées par l'OFCL.

### 3 Activités de la CA en 2024

La CA a organisé une assemblée plénière en présentiel le 10 juin 2024. Elle a renoncé à en organiser une seconde en fin d'année. En lieu et place, elle a informé ses membres par écrit des travaux en cours et des nouveautés.

La CA a, en particulier, traité des thèmes suivants :

- état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions ;
- point de la situation sur les futurs travaux relatifs à la révision de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions et au rapport intermédiaire à soumettre au Conseil fédéral sur la mise œuvre de la stratégie à la fin de l'année 2025 ;
- suivi de la révision de l'Org-OMP et les travaux connexes ;
- point de la situation sur les travaux relatifs au projet KISSimap.ch visant à remplacer la plateforme actuelle ;
- point de la situation sur les travaux relatifs au rôle de modèle de la Confédération et des cantons dans le domaine de l'énergie et de l'environnement ;
- point de la situation sur les travaux de l'administration fédérale dans le domaine de la cybersécurité ;
- approbation du rapport d'activité 2023 de la CA.

---

<sup>1</sup> Voir chapitre 5.

<sup>2</sup> Consultable à l'adresse : [www.fedlex.ch](http://www.fedlex.ch) > Recueil systématique > Droit interne > 172 > 172.056.15.

## 4 Activités du comité directeur de la CA en 2024

En plus des thèmes susmentionnés, le comité directeur s'est notamment chargé des affaires suivantes durant l'exercice sous revue :

- approbation du 6<sup>e</sup> rapport annuel conjoint sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération ;
- constitution d'un groupe de travail et attribution d'un mandat pour analyser la nécessité de rédiger des CG pour l'informatique en nuage, les SaaS et les services informatiques apparentés ;
- approbation du rapport type à utiliser dans le cadre de la réforme des rapports et validation des étapes suivantes ;
- approbation des directives révisées de l'OFCL concernant le controlling des achats ;
- approbation des recommandations relatives à la sécurité et à la fiabilité des chaînes d'approvisionnement, en réponse à la motion 20.3409 du conseiller aux États Benedikt Würth ;
- approbation de la participation financière de la CA et de la KBOB au Sustainability Science Forum.

## 5 Activités des groupes de travail et des groupes techniques

### 5.1 Groupe technique Durabilité des marchés publics

Le groupe technique Durabilité des marchés publics, mis en place par la CA, élabore des bases et crée des instruments pour promouvoir les achats publics durables conformément à l'article consacré aux buts de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). De plus, il soutient la CA dans le cadre de la communication relative à ces bases et à ces instruments ainsi que de leur mise en œuvre. En 2024, il s'est réuni à quatre reprises sous la conduite de Christoph Flückiger (OFCL).

Il a en particulier traité des priorités suivantes : présentation d'exemple de bonnes pratiques et d'outils pour les achats durables (p. ex, un outil pour calculer les émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1 à 3), examen de la nécessité d'actualiser la matrice de pertinence, échanges sur la mise en œuvre de l'art. 30, al. 4, LMP révisé et sur la refonte de la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP). Il a par ailleurs mené des discussions relatives à la mise en œuvre de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), en particulier sur le rôle de modèle de la Confédération et des cantons quant à l'objectif de zéro net. Il a également abordé la question de la révision des directives informatiques P025 (acquisition d'appareils informatiques)<sup>3</sup> et P026 (exploitation de l'infrastructure TIC)<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> [P025 – Normes écologiques et sociales régissant l'acquisition d'appareils informatiques](#).

<sup>4</sup> [P026 – Normes énergétiques et environnementales pour l'exploitation de l'infrastructure TIC](#).

## **5.2 Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération**

En 2024, le groupe de travail, composé de représentants d'armasuisse, de l'OFROU, de l'OFCL, de la Centrale des voyages de la Confédération, du secteur Controlling des achats ainsi que du secrétariat de la CA, a rédigé le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération pour l'année 2023 (*annexe 1*). Ce rapport fournit des informations sur les prestations (travaux de construction, biens et services) acquises en 2023 par les services d'achat centraux dans leur domaine de compétence respectif. Il montre en outre les aspects fondamentaux du domaine des marchés publics. Le rapport a été soumis au comité directeur de la CA pour approbation en août 2024 et publié le 13 septembre 2024 sur le site Internet de la CA, en même temps que le set de reporting 2023 du secteur controlling des achats de l'administration fédérale - dont le Conseil fédéral a pris connaissance - et la liste des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs pour l'année 2023.

## **5.3 Groupe de travail Révision de l'Org-OMP**

Au mois d'octobre 2020, dans le cadre de l'adoption de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le Conseil fédéral a confié à la CA le mandat d'assurer la rédaction des futurs rapports sur les marchés publics et de lui soumettre une proposition de révision de l'Org-OMP. Au mois de juin 2021, lors d'un séminaire, le comité directeur de la CA a chargé un groupe de travail d'élaborer le projet de révision.

Au début de l'année 2024, le groupe de travail a évalué les résultats de la deuxième consultation des offices et, sur cette base, a établi la version finale de l'ordonnance et de son commentaire. Le Conseil fédéral a approuvé l'Org-OMP entièrement révisée lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2024. Le texte est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Ce groupe de travail, dirigé par le secrétariat de la CA, était composé de représentants de l'OFCL (Logistique), d'armasuisse et de l'OFROU.

## **5.4 Groupe de travail Révision des directives de l'OFCL concernant le controlling des achats**

Le controlling des achats de l'administration fédérale est régi par l'Org-OMP et par les directives de l'OFCL y afférentes. À la suite de la révision du droit des marchés publics de la Confédération et de l'Org-OMP ainsi que des nouveautés dans l'architecture du système, une révision de ces directives s'imposait. Un groupe de travail composé de représentants du secteur Controlling des achats de l'OFCL, de l'OFROU, d'armasuisse et du domaine « acquisitions » du projet SUPERB a donc été mis sur pied. Il a tenu plusieurs séances entre 2023 et 2024.

À l'été 2024, le groupe de travail a soumis le projet de directives révisées à la consultation des offices. À l'automne, il a soumis ces directives de l'OFCL concernant

le controlling des achats<sup>5</sup> au comité directeur de la CA pour approbation. Le directeur de l'OFCL les a formellement approuvées le 25 octobre 2024. Elles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 5.5 Groupe de travail CG pour l'informatique en nuage, les SaaS et les services informatiques apparentés

Le 2 septembre 2024, le comité directeur de la CA a validé le mandat de constitution d'un groupe de travail chargé d'analyser la nécessité d'élaborer des conditions générales spécifiques pour l'acquisition de services informatiques en nuage, de SaaS et d'autres services apparentés (groupe de travail CG nuage informatique). Ce groupe est chargé d'évaluer le besoin de réglementation (CG) en matière d'acquisitions de ces services, ainsi que les possibilités d'intégrer de tels modèles d'affaires dans les CG de la Confédération.

Il doit fournir à la CA une base décisionnelle en vue de déterminer s'il convient d'élaborer des CG spécifiques de la Confédération pour l'acquisition de services en nuage, de SaaS et de services apparentés, si la réglementation nécessaire peut être intégrée dans les CG de la Confédération pour les services informatiques ou ailleurs, ou si d'autres outils couvriraient (mieux) ce besoin. Le groupe a jusqu'à la première assemblée plénière de la CA en 2025 pour remettre son rapport d'analyse avec ses recommandations.

Le CCMP s'est vu confier la direction du groupe, composé en outre de représentants des achats informatiques de l'OFCL, de l'OFIT, d'armasuisse, de l'OFROU, du secteur TNI de la ChF et du SEPOS. La séance de lancement a eu lieu le 7 octobre 2024. Quatre autres séances se sont tenues avant la fin du mois de novembre. Durant celles-ci, le groupe de travail a examiné les problématiques liées au mandat et a défini son point de vue ou ses recommandations en la matière.

Sur cette base, la responsable du groupe a rédigé un premier projet de rapport qu'elle a soumis à la mi-décembre aux autres membres, en les priant de l'examiner jusqu'à la fin de l'année afin qu'elle puisse finaliser le rapport dans les temps au début de l'année 2025 et le soumettre à la consultation prévue.

## 6 Thèmes et projets

### 6.1 Mise en œuvre du droit révisé des marchés publics

*Compte rendu du point de vue de la Confédération :*

Les travaux de mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics et de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions se sont poursuivis durant l'année sous revue.

---

<sup>5</sup> Consultable à l'adresse : [www.beschaffung.admin.ch](http://www.beschaffung.admin.ch) > Informations pour les services demandeurs > Instructions.

Dans le cadre de la stratégie, les services demandeurs et les services d'achat de la Confédération ont été chargés de mettre en œuvre les axes au sein de leurs unités organisationnelles et dans leurs objectifs opérationnels d'achats. Au début de l'année 2024, les secrétariats de la CA et de la KBOB ont réalisé une enquête à l'échelle fédérale sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Soixante unités administratives y ont participé et ont exprimé leur point de vue sur l'état de mise en œuvre des divers axes de la stratégie.

Les avis reflètent dans l'ensemble une image positive. Il est particulièrement réjouissant de constater que de nombreuses unités d'organisation ont introduit dans leurs domaines des directives générales en lien avec la stratégie, par exemple sous la forme de directives stratégiques concrétisant d'une manière adaptée à leurs besoins les orientations générales de la stratégie. Les services d'achat centraux (OFCL, armasuisse et OFROU) ont ainsi édicté leur propre stratégie en matière d'acquisitions.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la stratégie est jugée « en bonne voie ». De nombreuses mesures ont été engagées, et les initiatives déjà lancées ont été poursuivies.

Les résultats de l'enquête montrent toutefois que certaines problématiques doivent être abordées afin de poursuivre les travaux de mise en œuvre et de déterminer s'il est nécessaire d'agir en la matière. Par exemple, il s'avère parfois difficile de prendre en compte la durabilité ou l'innovation dans certains marchés publics.

Cette enquête devait permettre, d'une part, de sensibiliser davantage les services d'achat et les services demandeurs de l'administration fédérale à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions et, d'autre part, de recueillir pour la première fois le point de vue des unités administratives, en particulier celui des services demandeurs.

Par ailleurs, la CA et la KBOB ont organisé des ateliers afin d'évaluer et de discuter avec les services d'achat centraux et les services de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI) de l'état de mise en œuvre de la stratégie et des travaux associés<sup>6</sup>. Au cours de ces ateliers, les participants ont notamment discuté du rapport intermédiaire sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions, que la CA et la KBOB remettront au Conseil fédéral à la fin de l'année 2025.

#### *Compte rendu du point de vue de la DTAP :*

À la fin du mois de décembre 2024, 21 cantons avaient adhéré à l'Accord intercantonal révisé sur les marchés publics (AIMP 2019)<sup>7</sup>. Le canton de Berne a également ratifié son adhésion à l'AIMP 2019, qu'il applique dans le cadre d'une loi cantonale assortie de ses propres voies de droit.

---

<sup>6</sup> À ce sujet, voir également le chapitre 6.5.

<sup>7</sup> L'aperçu des adhésions à l'AIMP peut être consulté sur le site Internet de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement : <https://www.bpuk.ch/fr/dtap/concordats/aimp/aimp-2019>.

En conséquence, l'harmonisation des bases légales relatives aux marchés publics dans les cantons est déjà bien avancée. Les principales différences entre les législations cantonales concernent la possibilité d'appliquer les critères d'adjudication « clause du niveau des prix » et « fiabilité du prix ».

La Conférence des marchés publics et la DTAP préparent, en collaboration avec plusieurs partenaires, différents outils pratiques (notamment [www.trias.swiss](http://www.trias.swiss)) pour accompagner la mise en œuvre de la législation révisée dans les cantons, par exemple en ce qui concerne le respect des conditions de participation.

## **6.2 Ateliers avec les services d'achat centraux et les SCI**

En 2024, la CA a organisé deux nouveaux ateliers avec des représentants des services d'achat centraux et des SCI en collaboration avec la KBOB sur différents thèmes du droit des marchés publics. Ces ateliers ont permis aux participants d'aborder plusieurs aspects pratiques. L'atelier du 25 avril 2024 a notamment porté sur l'enquête fédérale relative à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions<sup>8</sup>, sur la réforme des rapports (6<sup>e</sup> axe de la stratégie) et sur le chapitre relatif à la mise en œuvre de la stratégie dans le set de reporting 2023. L'atelier du 13 novembre 2024 a, pour sa part, notamment abordé la révision de la stratégie en matière d'acquisitions et le rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la stratégie que la CA et la KBOB remettront au Conseil fédéral à la fin de l'année 2025.

La CA et la KBOB reconduiront ces ateliers sous la même forme en 2025.

## **6.3 Dialogues sectoriels**

Les dialogues menés par la CA avec plusieurs organisations faîtières et associations professionnelles se sont poursuivis en 2024. Ils offrent aux représentants des milieux économiques une plateforme d'échange avec les pouvoirs publics, permettant de traiter divers sujets relatifs aux marchés publics, en particulier la mise en œuvre du droit en la matière et les enjeux spécifiques à chaque secteur.

## **6.4 Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables**

Depuis le début du mois de septembre 2020, la CA et la KBOB mettent à disposition la PAP<sup>9</sup>, un outil qui sert de guide de référence aux personnes de tous les échelons de l'État fédéral intéressées par les questions liées aux achats publics durables, contribuant ainsi à la mise en œuvre harmonisée de la législation révisée sur les marchés publics.

L'OFCL et le service des marchés publics écologiques de l'OFEV soutiennent la CA et la KBOB dans le développement de la PAP. Un groupe de travail accompagne cette dernière. Les groupes de travail Construction durable de la KBOB et Achats publics durables de la CA sont régulièrement informés des travaux en cours et à

---

<sup>8</sup> Voir aussi le chapitre 6.1.

<sup>9</sup> <http://www.wöb.ch>.

venir.

En 2024, la PAP a fait l'objet d'une restructuration tant sur le contenu que sur la graphisme. Du contenu y a été ajouté, tel que le guide pour des achats circulaires, un catalogue de critères pour neuf groupes de produits et une série d'exemples pratiques pour promouvoir l'économie circulaire. La plateforme a de surcroît été présentée lors de diverses formations et divers perfectionnements.

#### **6.5 Conférence sur les marchés publics durables**

Le 12 mars 2024, la CA et la KBOB ont organisé la quatrième conférence sur les marchés publics durables au palais des congrès de Bienne avec leurs partenaires, l'Association des communes suisse (ACS), l'Union des villes suisses (UVS) et la DTAP, avec retransmission en ligne le matin. Le thème central de cette journée était les différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la LCI. Environ 250 personnes ont participé à la conférence sur place. Les présentations sont disponibles sur le [site Internet de la CA](#).

#### **6.6 Listes des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs**

Conformément à l'art. 27 de l'ordonnance sur les marchés publics, les adjudicateurs de la Confédération publient au moins une fois par année sous forme électronique les marchés dont la valeur est égale ou supérieure à 50 000 francs. Cette disposition permet de mettre en œuvre la motion 14.3045 et vise à accroître la transparence des marchés publics de la Confédération. Autre effet interne important, elle favorise la standardisation des processus de saisie dans le système de gestion des contrats de l'administration fédérale, ce qui contribue à l'uniformité des rapports, prévient les erreurs de saisie et augmente la plausibilité des données.

La liste 2023 a été publiée le 13 septembre 2024 (*annexe 2*).

#### **6.7 Liste des soumissionnaires et des sous-traitants sanctionnés**

Le droit révisé sur les marchés publics prévoit des sanctions pour les soumissionnaires et les sous-traitants qui ne respectent pas leurs obligations légales ou contractuelles. Les adjudicateurs publics peuvent, sous certaines conditions, prononcer des sanctions telles qu'un avertissement ou l'exclusion d'un soumissionnaire des marchés publics pour une durée maximale de cinq ans. La CA tient une liste non publique des soumissionnaires et des sous-traitants exclus de futurs marchés publics. Sur demande justifiée, elle peut informer si des soumissionnaires ou des sous-traitants sont inscrits sur cette liste. Cette mesure permet de garantir que les soumissionnaires ou les sous-traitants sanctionnés n'obtiennent aucun marché public durant leur exclusion.

En 2024, la CA a mandaté un professeur et avocat spécialisé en droit des marchés publics pour effectuer une expertise en matière de sanctions à l'encontre des soumissionnaires.

## **6.8 Recommandations de la CA et de la KBOB relatives à la mise en œuvre du critère d'adjudication « sécurité et fiabilité des chaînes d'approvisionnement »**

En réponse à la motion 20.3409 intitulée « Marchés publics. Tenir compte de la sécurité et de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement »<sup>10</sup>, la CA et la KBOB ont rédigé des recommandations sur l'application de ce critère d'adjudication<sup>11</sup>, accompagnées d'une annexe.

## **6.9 Rapport établi en exécution du postulat Romano 22.3658**

À sa séance du 6 décembre 2024, le Conseil fédéral a adopté le rapport rédigé en réponse au postulat Romano 22.3658 du 15 juin 2022, intitulé « Certificats antimafia délivrés par l'État italien pour les marchés publics en Suisse ». Les auteurs de ce rapport concluent qu'il serait discriminatoire d'introduire une obligation légale de fournir des justificatifs pour les soumissionnaires et les sous-traitants dont le siège (société mère) se trouve en Italie. Dans certains cas, les bases légales relatives aux marchés publics permettraient certes d'exiger, avant l'adjudication du marché, un certificat antimafia à des fins de preuve. Toutefois, la mise en œuvre poserait des difficultés, ce qui retarderait la procédure. C'est le secrétariat de la CA qui a préparé le rapport.

## **6.10 Outils relatifs à la sécurité de l'information dans les marchés publics**

Sous la conduite du DDPS (SEPOS), un groupe de travail réunissant le secrétariat de la CA et d'autres représentants de l'OFCL a élaboré des clauses contractuelles types en matière de sécurité de l'information ainsi qu'un concept relatif à la possibilité d'effectuer des contrôles et des audits auprès des fournisseurs en raison de l'obligation légale découlant de la loi et de l'ordonnance sur la sécurité de l'information. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un vaste examen et d'une révision des bases légales de la Confédération en matière de protection des données et de l'information, qui font suite à la révision des bases juridiques en la matière.

## **6.11 Mise en œuvre de la LCI**

Au deuxième trimestre 2024, la CA a participé aux travaux menés au sein de la Confédération en vue d'élaborer un concept relatif à la LCI, notamment à son art. 10, al. 4. Ces travaux sont placés sous la conduite de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

## **6.12 simap.ch / KISSImap.ch**

L'année 2024 a été marquée par la mise en service réussie, le 1<sup>er</sup> juillet 2024, de la nouvelle plateforme nationale développée pour les marchés publics, simap.ch (projet KISSImap.ch). Dirigé par le secrétariat de la CA, le centre de compétence de la

---

<sup>10</sup> [20.3409 | Marchés publics. Tenir compte de la sécurité et de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement](#).

<sup>11</sup> Vous trouverez les recommandations et l'annexe à l'adresse [www.bkb.admin.ch](http://www.bkb.admin.ch) > Thèmes, instruments et modèles > Moyens auxiliaires > Recommandations.

Confédération pour simap a soutenu cette mise en service par des mesures de communication et de préparation.

Dotée d'une interface graphique moderne, la nouvelle plateforme offre une utilisation beaucoup plus claire et intuitive. La première version de la nouvelle application, mise en service à l'été 2024, proposait les mêmes fonctions que la version précédente. Toutefois, et contrairement à l'ancienne plateforme, la nouvelle offre une convivialité accrue et une capacité d'évolution quasi illimitée. De nouvelles interfaces permettent de connecter facilement d'autres logiciels. La nouvelle plateforme sera progressivement développée et optimisée d'ici la fin de l'année 2026.

Jusqu'à sa mise hors service au cours du premier trimestre 2025, l'ancienne plateforme (old.simap.ch) a été exploitée en parallèle afin de pouvoir clôturer les procédures d'adjudication qui y avait été ouvertes.

Le développement de la nouvelle application s'est révélé nettement plus complexe que prévu initialement. Pour faire face à l'augmentation des coûts, la Confédération et les cantons ont décidé à l'unanimité, lors de l'assemblée extraordinaire du 15 novembre 2024, d'adapter le montant des cotisations des membres à simap.ch. Cette décision garantit la poursuite du développement de la nouvelle plateforme pour les années à venir tout en renforçant la situation financière de l'association simap.ch. En revanche, l'assemblée a renoncé à facturer des frais pour le service, l'assistance et les prestations d'abonnement.

L'assemblée générale du 12 avril 2024 a reconduit tous les membres du comité de l'association simap.ch pour un mandat supplémentaire de quatre ans. La Confédération reste donc représentée au sein du comité par MM. Eric Scheidegger (SECO), Stephan Winistorfer (OFCL) et Fabio Bossi (CA).

### **6.13 Formation et perfectionnement**

L'année sous revue, l'unité Formation et perfectionnement du CCMP a à nouveau proposé sur [www.perimap.admin.ch](http://www.perimap.admin.ch), dans le cadre de son programme de formation et de perfectionnement, de nombreux cours de préparation et examens d'attestation des compétences pour obtenir le brevet fédéral de spécialiste des marchés publics ainsi que diverses formations et divers événements sur un large éventail de sujets liés aux marchés publics. Au total, elle a proposé 49 cours sur un total de 82 jours, auxquels 1669 personnes ont participé. Selon le format et le public cible, ces cours se sont déroulés en ligne, en présentiel ou dans un format hybride. En 2024, le CCMP a à nouveau mis à disposition des services d'achat de nombreux [modèles et aides](#) pour les différentes étapes du processus d'acquisition.

La nouvelle formation en ligne « Vue d'ensemble des marchés publics », conçue pour l'autoapprentissage, est proposée en allemand depuis le mois d'avril 2024 et en français depuis le mois d'octobre 2024 (la version italienne est en cours de préparation). Elle s'adresse au personnel de la Confédération à tous les échelons ainsi qu'aux entreprises de droit public qui souhaitent obtenir une vue d'ensemble des marchés publics. Cette formation au format moderne et facile d'accès rencontre un grand succès : preuve en est les près de 700 participants enregistrés jusqu'à présent.

Le service des marchés publics écologiques de l’OFEV a organisé au mois d’août deux journées de formation sur le thème « La durabilité dans les marchés publics de biens et de services (V8) », en collaboration avec le CCMP et des experts externes.

Les [séances d’information](#) « Comment obtenir un mandat des pouvoirs publics ? » ont été proposées sous forme de webinaires enregistrés en français, en allemand et en italien. Le concept est en cours de révision afin de mettre à la disposition des soumissionnaires un module d’apprentissage en ligne à compter de la fin de l’année 2025. L’objectif est non seulement de fournir à ceux-ci des informations sur les procédures d’adjudication de marchés publics, mais aussi de leur proposer un ouvrage de référence disponible en tout temps sur des sujets pertinents en matière de marchés publics.

Au début du mois de novembre 2024, le [groupement d’intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics \(IAöB\)](#) a organisé la quatrième édition de l’examen fédéral, qui s’est déroulée avec succès grâce au soutien d’experts engagés. Le marché du travail compte désormais 29 nouveaux *spécialistes des marchés publics avec brevet fédéral* qui contribuent, grâce à leur savoir-faire et à leur professionnalisme, à une exécution des marchés publics conforme aux besoins et à la législation, et à utilisation diligente des fonds publics.

#### **6.14 Prévention de la corruption**

Les priorités du groupe de travail interdépartemental (GTID) Lutte contre la corruption et de son comité interne, dans lequel la CA représente l’OFCL, ont porté sur l’évaluation par le CDF de la stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021–2024 et sur l’élaboration d’une nouvelle stratégie pour les années 2025 à 2028.

L’évaluation porte en premier lieu sur les conditions générales et les processus de lutte contre la corruption en Suisse, sur la mise en œuvre des objectifs de la stratégie et sur l’organisation la structurelle de la lutte contre la corruption en collaboration avec le GTID Lutte contre la corruption. Les résultats de cette évaluation doivent apporter une plus-value à l’élaboration de la nouvelle stratégie 2025–2028.

Le GTID Lutte contre la corruption a en outre remis son rapport d’activité 2021–2023 au Conseil fédéral à titre d’information. Ce rapport contient une évaluation interne de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021–2024.

En 2024, le GTID Lutte contre la corruption a également établi un concept et un guide pour identifier les fonctions au sein de l’administration fédérale particulièrement soumises au risque de corruption.

#### **6.15 Collaboration avec la KBOB**

En 2024, la collaboration étroite entre les secrétariats de la KBOB et de la CA s’est poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre de la loi révisée sur les marchés publics.

Divers sujets d’intérêt commun ont été abordés et coordonnés, notamment au niveau stratégique, en lien avec les marchés publics, la durabilité, la collaboration avec

d'autres organes fédéraux ou les échanges avec les milieux économiques.

#### **6.16 Participation à la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CCMC)**

En 2024, le bureau de la CA a informé la CMCC sur les actions entreprises au niveau de l'application de la LMP, en particulier sur la thématique de la durabilité ainsi que sur les enjeux liés à la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'innovation et le climat. Le bureau de la CA a également participé activement aux échanges au sein de la CMCC concernant les négociations commerciales et autres réunions dans le contexte du droit international sur les marchés publics.

### **7 Perspectives**

Fin 2025, la CA et la KBOB présenteront au Conseil fédéral un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. Ce rapport présentera également les résultats de l'expertise relative aux art. 44 et 45 LMP ainsi que des propositions des mesures correspondantes.

En outre les travaux préparatoires pour la mise en œuvre du postulat 24.3953 « Pour une simplification du travail pour les entreprises et l'administration en lien avec les marchés publics », déposé par la conseillère nationale Nadine Gobet, ont commencé.

Les efforts visant à renforcer le rôle de modèle de la Confédération et des cantons dans le domaine de l'énergie et de l'environnement ont également été poursuivis.

Le 6 mai 2025, la conférence sur les marchés publics durables sera organisée pour la cinquième fois.

Le comité directeur de la CA accordera également une attention accrue à l'inflation et à la numérisation (IA), dans la perspective des champs d'action à long terme et des facteurs influençant les marchés publics.

**Annexe 1 : Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2023 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)**

[> Rapports > Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération](http://www.bkb.admin.ch)

**Annexe 2 : Liste des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs passés par l'administration fédérale centrale en 2023**

[> Rapports > Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs](http://www.bkb.admin.ch)